



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2021006
RELATIF A L'UTILISATION, L'ASSISTANCE,
MAINTENANCE ET HEBERGEMENT DU
PROGICIEL GALPE**

**DÉCISION N° DM-24-412
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°dm-20-313 du 09 décembre 2020 ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT l'échéance du marché n°2021006 relatif à l'utilisation, l'assistance, maintenance et hébergement du progiciel GALPE, fixée au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une migration de la solution GALPE vers Indeline doit se programmer au cours de l'année 2025

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger l'exploitation et la maintenance du progiciel GALPE durant cette migration ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INFO DECISION sis 15 cours Monseigneur Roméro, à Evry (91025), représentée par Madame Nathalie ALCARAZ, en qualité Gérante, de l'avenant n°1 du marché n°2021006 relatif à l'utilisation, l'assistance, maintenance et l'hébergement du progiciel GALPE.

Le présent avenant modifie l'article 1.2 Durée du marché la durée du marché.

A partir du 1er janvier 2025, la durée de ce marché est prolongée de 12 mois, pour se terminer au 31 décembre 2025.

Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire reste inchangé s'élève à 3022,59 euros HT.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241218-Imc1H12764H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/12/2024
Date de Publication : 18/12/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241218-Imc1H12764H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/12/2024
Date de Publication : 18/12/2024